



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

1 octobre 2019

DATE D’AFFICHAGE

1 octobre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents :

Votants :

OBJET :

**Délibération autorisant
l’adhésion du syndicat
intercommunal
d’aménagement, de rivières
et du cycle de l’eau
(SIARCE) au syndicat mixte
Orge Yvette Seine pour
l’électricité et le gaz
(SMOYS) et transfert à celui-
ci de ses compétences
électricité et gaz**

Pour :

Contre :

Abstention :

Transmise en sous-préfecture
le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le 7 octobre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**PROJET DE DELIBERATION
AUTORISANT L’ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D’AMENAGEMENT, DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L’EAU
(SIARCE) AU SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE POUR
L’ELECTRICITE ET LE GAZ (SMOYS) ET TRANSFERT A CELUI-CI
DE SES COMPETENCES ELECTRICITE ET GAZ**

VU le code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L5711-1, L5711-4, L5211-18 et L5212-32,

VU la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l’énergie, et notamment son article 33,

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l’action publique territoriale et de l’affirmation des métropoles,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

VU la loi n°2015-995 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU l’arrêté préfectoral n°2016-158 du 29 mars 2016 approuvant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Département de l’Essonne,

VU l’arrêté inter préfectoral n°2019-PREF-DRCL-177 du 29 mai 2019 portant modification des statuts du syndicat mixte Orge Yvette Seine pour l’électricité et le gaz (SMOYS),

VU les statuts du Syndicat Intercommunal d’Aménagement, de Rivières et du Cycle de l’Eau modifiés par arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL-845 du 6 décembre 2017,

VU les statuts du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine modifiés par arrêté inter préfectoral n°2019-PREF-DRCL-177 du 29 mai 2019,

VU la délibération n°DCS201828 du comité Syndical du SIARCE en date du 1^{er} mars 2018 actant le principe d'une adhésion future au SMOYS,

VU la délibération n°DCS201999 du Comité Syndical du SIARCE en date du 3 juillet 2019 approuvant l'adhésion du SIARCE au SMOYS,

CONSIDERANT que l'adhésion du SIARCE au SMOYS serait conforme aux objectifs législatifs portant sur la réforme territoriale, visant à favoriser le regroupement des structures gérant le gaz et l'électricité,

CONSIDERANT que le SIEGRA a délibéré pour engager la même démarche d'adhésion au SMOYS,

CONSIDERANT que l'adhésion du SIARCE et du SIEGRA au SMOYS rendrait plus cohérente et performante la gestion, à l'échelle d'un territoire plus vaste, des compétences Gaz et Electricité ; qu'en effet, le périmètre de concession des réseaux de gaz et d'électricité s'en trouverait agrandi et concédé par une autorité concédante unique à cette échelle,

CONSIDERANT que les collectivités membres du SIARCE doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) au syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz (SMOYS) pour le transfert de ses compétences gaz et électricité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN